

A & CO BATI RENOV

Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros

Siège social : 28 7ème Avenue - 60260 LAMORLAYE

881 934 004 RCS COMPIEGNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 8 JANVIER 2024

Résolutions relatives au transfert de siège social

CINQUIÈME RÉOLUTION

Transfert du siège social

L'Assemblée Général, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 28, 7ème Avenue – 60200 LAMORLAYE au 30 Rue de la Seigneurie – 60200 LAMORLAYE, et ce à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉOLUTION

Modification corrélative de l'article 4 « SIÈGE SOCIAL » des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 « SIÈGE SOCIAL » des statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : 30 Rue de la Seigneurie – 60200 LAMORLAYE ».

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Monsieur Istepan ASATOR
Président
Associé

